



MFR L2C

CHARTRE D'ENGAGEMENT HANDICAP

**Accueil, accessibilité, accompagnement et
inclusion des personnes en situation de handicap**

Centre de Formation d'Apprentis – Formation initiale – Formation continue

Année 2025–2030

« Des Racines et des Ailes : donner à chacun les moyens de construire son avenir. »

Préambule

Fidèle aux valeurs de **Famille, Réussite, Ouverture et Engagement**, la MFR L2C affirme sa volonté de garantir à chaque apprenant un accueil bienveillant, un accompagnement individualisé et les meilleures conditions possibles de réussite, quelles que soient ses particularités ou sa situation de handicap.

Convaincue que la diversité constitue une richesse humaine, pédagogique et professionnelle, notre Maison inscrit l'inclusion au cœur de son projet éducatif et de son fonctionnement.

Cette charte s'applique à l'ensemble de nos dispositifs de formation : formation initiale scolaire, formation par apprentissage et formation professionnelle continue.

Elle constitue un engagement collectif de la direction, des équipes pédagogiques, administratives et éducatives, ainsi que des partenaires impliqués dans les parcours de formation.

Article 1 – Garantir l'égalité des chances et prévenir les discriminations

La MFR L2C s'engage à :

- Accueillir chaque candidat sans discrimination liée à une situation de handicap.
- Étudier individuellement les besoins et les possibilités d'adaptation des parcours.
- Favoriser l'accès aux formations et aux qualifications dans le respect des exigences réglementaires, professionnelles et de sécurité.
- Promouvoir une culture de respect, de tolérance et de solidarité entre tous les apprenants.

Notre principe : chaque personne doit pouvoir accéder à une formation adaptée à ses besoins et à son projet professionnel.

Article 2 – Assurer un accueil et un positionnement individualisés

Dès la phase d'information, de candidature ou d'inscription, la MFR L2C propose un échange permettant d'identifier les éventuels besoins spécifiques.

Avec l'accord de l'apprenant et, le cas échéant, de ses représentants légaux, un entretien individualisé peut être organisé avec le référent handicap.

Cet entretien permet d'identifier les obstacles éventuels, d'étudier les compensations nécessaires et de préparer les conditions d'intégration.

Article 3 – Adapter les parcours et les modalités pédagogiques

La MFR L2C s'engage à rechercher et à mettre en œuvre les aménagements appropriés à chaque situation, notamment :

- L'adaptation des supports et des méthodes pédagogiques.
- L'aménagement des rythmes et des modalités d'apprentissage.
- La mobilisation d'aides humaines, matérielles ou techniques.
- L'adaptation des modalités d'évaluation et l'accompagnement des demandes d'aménagement d'examen.
- L'individualisation du suivi pédagogique et éducatif.

Les adaptations sont définies en fonction des besoins identifiés, des possibilités de compensation et du cadre réglementaire applicable.

Article 4 – Désigner et mobiliser un référent handicap

La MFR L2C désigne un **réfèrent handicap**, interlocuteur privilégié des apprenants, des familles, des équipes et des entreprises partenaires.

Ses principales missions sont :

- Accueillir et informer les personnes en situation de handicap.
- Analyser les besoins de compensation.
- Coordonner les aménagements et le suivi individualisé.
- Accompagner les équipes pédagogiques.
- Mobiliser les partenaires et dispositifs spécialisés.
- Participer à la prévention des ruptures de parcours.
- Contribuer à l'amélioration continue de l'accessibilité des formations.

Réfèrent handicap Salarié MFR L2C : Mme Christine WAXIN

Contact : christine.waxin@mfr.asso.fr tel : 0327843013

Réfèrent handicap Bénévole MFR L2C : Mr Michel AMIRI (Président de la commission : Enfants à besoins éducatifs particuliers)

Contact : michel.amiri@mfr.asso.fr

Article 5 – Sécuriser les parcours en entreprise

Dans le cadre de l'alternance, la MFR L2C veille à assurer une continuité entre les apprentissages réalisés au centre de formation et ceux effectués en entreprise.

Elle s'engage à accompagner les apprentis et les employeurs dans l'identification des adaptations nécessaires, en associant notamment les maîtres d'apprentissage et les partenaires compétents.

Une attention particulière est portée aux contraintes des métiers agricoles, équins, de l'élevage et du sport, notamment en matière de sécurité, d'accessibilité et de conditions de travail.

Article 6 – Favoriser l'accessibilité des locaux et des services

La MFR L2C s'engage à évaluer régulièrement l'accessibilité de ses espaces et services : salles de formation, lieux de vie, internat, restauration, installations professionnelles et sportives.

Lorsque des obstacles sont identifiés, la direction à travers son responsable sécurité Mr Maxime TAINMONT étudie les solutions appropriées, dans le respect de ses obligations réglementaires et des contraintes de sécurité.

Article 7 – Développer les compétences des équipes

La MFR L2C encourage la sensibilisation et la professionnalisation de ses collaborateurs sur les questions du handicap.

Elle favorise le partage des pratiques inclusives, l'utilisation d'outils pédagogiques adaptés et la coopération entre les équipes éducatives, les familles et les partenaires spécialisés.

Article 8 – Mobiliser un réseau de partenaires spécialisés

Afin de proposer des réponses adaptées aux situations rencontrées, la MFR L2C développe et entretient un réseau d'acteurs spécialisés pouvant notamment comprendre :

- L'Agefiph et la Ressource Handicap Formation.
- Cap emploi et France Travail.
- Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).
- Les OPCO concernés par les formations.
- Les services médico-sociaux et professionnels spécialisés.
- Les autorités académiques et organismes certificateurs pour les aménagements d'examens.

Ces partenaires sont mobilisés selon les besoins des apprenants et les compétences de chaque organisme.

Article 9 – Respecter la confidentialité et la dignité des personnes

La MFR L2C garantit un traitement respectueux et confidentiel des informations relatives aux situations de handicap.

Seules les informations nécessaires à l'organisation des adaptations sont partagées avec les professionnels concernés, dans le respect des règles applicables à la protection des données personnelles.

L'apprenant demeure pleinement associé aux décisions relatives à son accompagnement.

Article 10 – Évaluer et améliorer notre démarche inclusive

Dans une logique d'amélioration continue et conformément à notre démarche qualité, la MFR L2C s'engage à :

- Évaluer régulièrement les besoins des apprenants accompagnés.
- Formaliser et suivre les adaptations mises en place.
- Recueillir les retours des apprenants et des partenaires.
- Analyser les difficultés rencontrées et les éventuelles ruptures de parcours.
- Actualiser ses procédures et ses ressources.
- Réexaminer annuellement la présente charte.

Notre engagement collectif

À la MFR L2C, nous considérons que l'inclusion ne consiste pas simplement à accueillir la différence, mais à créer les conditions permettant à chacun de développer ses compétences, de révéler son potentiel et de construire son avenir professionnel.

Cette ambition mobilise l'ensemble de notre communauté éducative et s'inscrit pleinement dans notre projet d'association 2025–2030 : « **Des Racines et des Ailes** ».

Charte approuvée le : 03/09/2025

Le président de l'association MFR L2C
Jacques HENNEQUART



Le directeur de l'association MFR L2C
Alexis SUDRIE

